

OBJET

**BUDGET ANNEXE
LOCATION
ETABLISSEMENT
THERMAL
APPROBATION DU BUDGET
PRIMITIF 2024**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 14

Votes pour : 15
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la
Mairie : le 12 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseil de session n° 11
631233389/2024/04/DEL24-53-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2024

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, René DARAN, Aline NARS, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

ABSENTE/EXCUSÉE : Sophie REY (procuration à Marie-Françoise VIDALON)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Hélène GUIOUNET** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : André Mir, Maire

Monsieur le Maire présente la proposition de budget primitif du budget annexe Location Etablissement Thermal pour l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
dépenses réelles	834 750,00	Recettes réelles	1 220 049,82
Opérations d'ordre	489 335,82	Opérations d'ordre	104 036,00
Report résultat 2023	0,00	Report résultat 2023	0,00
Total	1 324 085,82	Total	1 324 085,82
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	981 332,76	Recettes réelles	2 027 619,45
Opérations d'ordre	404 036,00	Opérations d'ordre	789 335,82
Report résultat 2023	1 431 586,51	Report résultat 2023	0,00
Total	2 816 955,27	Total	2 816 955,27

Je précise que ce budget s'équilibre par une subvention versée par la Commune d'un montant de 450.000 €. En fin d'exercice, en fonction de la réalisation effective des dépenses / recettes, le montant de la subvention sera réajusté par délibération.

En fonction de ces éléments je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver le budget primitif du budget annexe Location Etablissement Thermal pour l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	834 750,00	Recettes réelles	1 220 049,82
Opérations d'ordre	489 335,82	Opérations d'ordre	104 036,00
Report résultat 2023	0,00	Report résultat 2023	0,00
Total	1 324 085,82	Total	1 324 085,82
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	981 332,76	Recettes réelles	2 027 619,45
Opérations d'ordre	404 036,00	Opérations d'ordre	789 335,82
Report résultat 2023	1 431 586,51	Report résultat 2023	0,00
Total	2 816 955,27	Total	2 816 955,27

- D'arrêter le montant maximal de la subvention communale au budget annexe location établissement thermal à hauteur de 450.000 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 10 avril 2024



Le Maire,

André MIR